

*BON DE SOUSCRIPTION
POUR LA CHAPELLE DE SAINT-MACLOU*

Je fais un don pour aider à la restauration de la chapelle de St-Maclou et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune du Mesnil-Mauger pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de : € (Somme en lettres :)
et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2009.

Libeller votre chèque à l'ordre de Fondation du Patrimoine-Chapelle St-Maclou. Merci.
(Banque et n° du chèque :)

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- **OU** de l'I.S.F. à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte pour un don de 66.666 €) Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je souhaite un reçu fiscal pour : l'impôt sur le revenu **OU** l'I.S.F.

Coupon et chèque à retourner à :

ASSOCIATION DES AMIS DE LA CHAPELLE DE SAINT MACLOU
19 rue Jean-Baptiste COROT 44100 - NANTES

L'association transmettra vos dons à la Fondation du Patrimoine

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. L'association s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.